

## **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

### **AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE**

Le conseil municipal a arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune en date du 20 février 2019. Ce dernier a ensuite été transmis, comme le veut la procédure, aux personnes publiques associées pour avis.

Notre PLU a donc été soumis à l'avis conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) qui, après l'avoir examiné lors de sa séance du 18 avril dernier, a rendu un avis défavorable « *au motif d'une consommation d'espace trop importante, liée à la zone 1AUy destinée à des zones d'activités, sans visibilité sur le taux de saturation des zones d'activités existantes sur les communes alentour* ». Elle demande par conséquent une réduction des surfaces à urbaniser.

Cet avis étant conforme, la commune ne peut passer outre. Le conseil municipal a donc décidé, lors de sa séance du 10 mai dernier, de retirer la délibération n°12/02-2019 du 20 février 2019 portant arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme et du bilan de la concertation, et de revoir la consommation des espaces agricoles.

La concertation du PLU reprend donc et dans ce cadre, la municipalité invite les habitants de la commune ainsi que toute personne intéressée à participer à une réunion publique de présentation et d'échanges qui portera sur les modifications apportées notamment à la zone 1AUy du PLU :

### **LE MERCREDI 12 JUIN 2019 à 18 h 30 Salle de la Convivialité**

Cette réunion sera animée par le bureau d'études en charge du dossier, le CDHU (Conseil – Développement – Habitat – Urbanisme).

Les documents du PLU sont consultables en mairie ainsi que sur le site de la commune : [www.chauconin-neufmontiers.fr](http://www.chauconin-neufmontiers.fr). Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée est mis à la disposition du public en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi qu'une boîte électronique : [plu@chauconin-neufmontiers.fr](mailto:plu@chauconin-neufmontiers.fr).

La fin de la concertation interviendra à la suite de la réunion publique du 12 juin 2019 et le nouvel arrêt de projet du PLU devrait avoir lieu lors du conseil municipal du mardi 25 juin 2019.

Cette phase précède celle de l'enquête publique dont les dates seront communiquées ultérieurement par voie de presse. Lors de cette phase, toute remarque sur le dossier du PLU ainsi que sur le dossier du RLP pourra être consignée dans les registres d'enquête publique prévus à cet effet.

Le Maire,  
Michel BACHMANN